

# Conditions générales de livraison

## Edition 2012

### 1. Généralités

- 1.1 Les présentes Conditions générales de livraison de Hako Suisse SA s'appliquent à toutes les livraisons et prestations exécutées par Hako Suisse SA. Toute autre condition de l'auteur de la commande sera valable que si Hako Suisse SA l'a expressément acceptée par écrit. Sont réservées les conventions écrites particulières passées entre les parties.
- 1.2 L'étendue des livraisons et prestations proposées par Hako Suisse SA ressort du programme de livraisons actuel. Le détail en sera précisé, si nécessaire, sur le formulaire de confirmation de la commande. Les commandes peuvent être passées par la voie électronique, à condition que leur auteur soit enregistré chez Hako Suisse SA et dispose d'un code utilisateur ainsi que d'un mot de passe. Les offres de Hako Suisse SA dans le shop internet sont libres et sans engagement. La commande électronique d'un client est reconnue comme une offre engageant Hako Suisse SA. Le client s'engage lors de sa commande de fournir des informations conformes à la vérité. Le contrat sera uniquement valable dès l'établissement de la confirmation de commande de Hako Suisse SA. Une commande sera acceptée, si la marchandise commandée est directement livrée ou si la réception de la commande est confirmée par écrite.
- 1.3 La livraison se fait à l'adresse convenue. L'auteur de la commande est responsable des frais, des éventuels dommages et engagements dont l'origine provient de fausses indications de livraison transmises à Hako Suisse SA et les fabricants.

### 2. Prix et conditions de paiement

- 2.1 Hako Suisse SA se réserve le droit à tout moment, jusqu'à confirmation de la commande ou jusqu'à la livraison, d'ajuster les prix figurant au programme de livraisons actuel.
- 2.2 Sauf convention contraire, toutes les factures sont payables net, en francs suisses et sans escompte dans les 30 jours suivant la date de facturation.
- 2.3 En cas de dépassement du délai de paiement précisé au chiffre 2.2, la mise en demeure est automatique, sans avertissement par un premier rappel, et entraîne le versement d'un intérêt de retard de 5% par an. Chaque rappel donne en plus lieu au paiement de frais de dossier de la part de l'auteur de la commande à Hako Suisse SA, ceci à partir du deuxième rappel. Si l'auteur de la commande est en demeure de payer le prix de vente, Hako Suisse SA sera habilitée à se départir du contrat sans accorder de délai supplémentaire et à demander la restitution de la marchandise livrée (art. 214, al. 3 CO).
- 2.4 Aucune rétention de paiement n'est autorisée, pas même en cas de retard de livraison ou de réclamations. L'auteur de la commande renonce par ailleurs à compenser des créances, quelles qu'elles soient, avec de prétendues contre-créances.

### 3. Transfert des profits et des risques, transport, reprise

- 3.1 Les profits et les risques passent à l'auteur de la commande dès que la marchandise est prête pour la livraison.
- 3.2 Le transport est effectué pour le compte et aux risques et périls de l'auteur de la commande, même si celui-ci a commandé plusieurs pièces au choix. L'auteur de la commande est tenu de signaler à Hako Suisse SA tout dommage survenu en cours de transport dans les 24 heures suivant la réception. En cas de livraison express de nuit, les réclamations éventuelles devront être adressées à Hako Suisse SA avant 10.00 h le jour de la livraison. A défaut, toute responsabilité pour dommage en cours dû au transport, sera rejetée.
- 3.3 Jusqu'au paiement intégral du prix de vente et/ou de la totalité des frais de montage, la marchandise reste la propriété de Hako Suisse SA. L'auteur de la commande donne son accord à Hako Suisse SA pour que cette réserve soit inscrite à ses frais au Registre des pactes de réserve de propriété de son lieu de domicile. En cas de demande de dommages et intérêts, l'auteur de la commande est tenu d'avertir immédiatement Hako Suisse SA par écrit des prétentions éventuelles de tiers sur la marchandise livrée.
- 3.4 Par principe, les marchandises ne sont pas reprises, à l'exception des marchandises retournées dans les 30 jours à l'état neuf et dans l'emballage d'origine intact. Les marchandises qui ont été spécialement commandées pour le client, les pièces de rechange d'un montant inférieur à fr. 50.00 et les pièces électroniques ne peuvent en aucun cas être reprises. En cas de reprise, des frais de stockage de 20% seront déduits de la note de crédit. Tous les frais de port sont à la charge de l'auteur de la commande.

## 4. Délai de livraison

- 4.1 Le délai de livraison indiqué commence à courir dès que l'auteur de la commande a réglé toutes les questions en rapport avec la livraison et que l'acompte éventuellement convenu est parvenu chez Hako Suisse SA.
- 4.2 Le délai de livraison est prolongé aux besoins si des obstacles non imputables à Hako Suisse SA surviennent chez celle-ci ou chez des tiers, par exemple en cas de force majeure ou encore de retard de livraison ou de livraison défectueuse découlant du fabricant ou des sous-traitants.
- 4.3 En cas de retard de livraison, l'auteur de la commande n'a en aucun cas le droit de révoquer la commande, ni de se départir du contrat, ni encore d'exiger des dommages et intérêts pour cause de dommages directs et indirects ou de manque à gagner.

## 5. Garantie, responsabilité

- 5.1 Hako Suisse SA ne répond de dommages que s'il peut être prouvé que la faute en incombe à son personnel. Toute autre responsabilité de Hako Suisse SA est exclue. En cas de défaut de la marchandise, la responsabilité de Hako Suisse SA ne sera établie que si elle a frauduleusement dissimulé le défaut en question (art. 199 CO).
- 5.2 Le délai de garantie est de 12 mois dès réception d'un avis d'instance d'expédition (Toro 24 mois, pièces de remplacements 3 mois). Les prétentions en garantie s'éteignent si l'auteur de la commande a négligé d'exercer par écrit une action en garantie dans les huit jours dès l'apparition du vice ou défaut. La garantie est expressément exclue pour des vices ou défauts consécutifs à une usure normale, à un entretien insuffisant, à un stockage incorrect, au non respect de normes d'exploitation, à une erreur de maniement, à une sollicitation excessive, à une corrosion naturelle et pour d'autres raisons dont Hako Suisse SA n'a pas à répondre.
- 5.3 La garantie s'éteint avant terme si l'auteur de la commande ou un tiers ont procédé à des travaux de réparation sur la marchandise sans accord écrit au préalable de Hako Suisse SA.
- 5.4 L'élimination du vice ou défaut consiste, au choix de Hako Suisse SA, en une réparation ou en une livraison de remplacement. Hormis les cas dans lesquels Hako Suisse SA a autorisé par écrit l'auteur de la commande ou un tiers à procéder à la remise en état ou les a chargés de le faire, Hako Suisse SA n'est nullement tenue d'assumer les frais de montage et d'aménagement. Hako Suisse SA décline toute responsabilité pour le cas où ses instructions ne seraient pas exécutées correctement par l'auteur de la commande ou des tiers.
- 5.5 Les conséquences juridiques de violations contractuelles sont réglées de façon exhaustive dans les présentes Conditions générales de livraison. Toute prétention en dommages et intérêts non expressément mentionnée ici, en réduction du prix, en annulation ou résiliation du contrat est exclue et concerne notamment la réparation de dommages indirects ou d'un manque à gagner.

## 6. Clause de sauvegarde

Pour le cas où l'une ou l'autre des dispositions des présentes Conditions générales de livraison seraient en tout ou partie caduques ou le deviendraient, il est stipulé que cette nullité n'aura aucune incidence sur la validité des autres dispositions. La disposition nulle ou caduque sera remplacée par une disposition la plus proche possible de la disposition caduque, sur les plans juridique et économique.

## 7. For, droit applicable

- 7.1 L'appréciation de toutes prétentions entre l'auteur d'une commande et la société Hako Suisse SA relève des tribunaux compétents au siège social de ladite société.
- 7.2 Les rapports de droits entre l'auteur de la commande et Hako Suisse SA sont régis par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (dite Convention de Vienne).